

Compte rendu du conseil municipal du 29 Aout 2013

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Catherine Blaclard, Stéphane Maurin, Maurice Plagnes, Albert Douchy, Fredo Folcher, Delphine Desnaud, Yves Elie Laurent

Secrétaire : Yves Elie LAURENT

Excusés : Maryse Brès, Rachel Cayrac. présent : Philippe Thomas

En présence de madame Sophie Pantel.

Compte rendu du conseil précédent adopté après modification de formulation sur la régularisation du captage de champlong de lozère.

Intervention de Philippe Thomas qui souhaite aborder trois points. Le marché du mercredi, la cabane de Bonnal et la table cinéco.

Philippe Thomas exprime longuement son inquiétude sur la politique municipale vis-à-vis du marché, sentiment en tant que marchand ambulancier d'être mal perçu par l'équipe, amertume vis-à-vis de la nouvelle pratique consistant à encaisser en début de saison l'ensemble des droits de place, indignation vis-à-vis de la gestion municipale du marché qui tend à réduire le nombre des forains, et à une intention du conseil municipal de déplacer (délibération parue dans le Vent des Bancelles), voire supprimer le marché. Le marché étant un élément de base de la vie économique du village, Philippe Thomas dénonce une volonté du conseil municipal de vider le village de sa vie. L'importance accordée par le conseil municipal à la sécurité pendant le marché du mercredi l'été serait exagérée. Cette sécurité ne serait pas mieux assurée lors de Total Festum ou des métiers d'arts.

Réponse d'Alain Jaffard : Nous ne sommes pas là pour « casser » le marché ni toute autre manifestation qui contribue à la vie du village et qui nous tiennent à cœur. Les mesures prises pour limiter l'emprise et l'impact du marché sur la voie départementale qui le traverse visent précisément à garantir sa pérennité, son maintien face aux récentes exigences préfectorales en matière de sécurité des personnes. Ne pas y répondre pourrait conduire à une injonction d'interdiction du marché par le Préfet. Des mesures similaires de gestion de stationnement et de circulation sont prises également pour Total Festum et les Métiers d'Arts. Cela n'a rien à voir avec la nature de la manifestation. Enfin, les projets de réaménagement du quai font également partie de la volonté de maintenir le marché, offrir de la place au développement des activités.

Sophie Pantel précise que les exigences préfectorales ne sont pas un caprice, elles ont été formulées à la suite d'un accident, durant lequel les secours avaient eu du mal à arriver à temps (pompiers et gendarmerie). La responsabilité de cette situation relève de la mairie et plus particulièrement du maire, il est nécessaire que le conseil municipal réagisse à cette sollicitation préfectorale. Si on a des doutes sur l'approche du Conseil en la matière, il convient de relire le compte rendu du conseil municipal du 22 Février 2013 :

« Fonctionnement marché d'été : La présence du marché sur le quai le mercredi entraîne des problèmes importants de circulation et donc de sécurité (risque de blocage total de la circulation) susceptibles de se produire lors de ces marchés d'été. Si ces problèmes ne sont pas maîtrisés, la conséquence en sera le déplacement, contraints et forcés, du lieu de ce marché. Afin de réduire autant que faire se peut les « nuisances » portées à la sécurité et à la circulation par cette manifestation, des mesures sont à prendre :

-la première, déjà actée l'an dernier est d'interdire le stationnement le long de la Route départementale depuis Chante Cocotte jusqu'à la sortie du Village vers Fraissinet.

- la seconde est de bien baliser et faire respecter l'emprise des forains sur la route et de n'avoir des forains que d'un seul côté, côté Tarn.

-enfin le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de faire appel à un prestataire pour réguler la circulation (alternat) les mercredis matin de 09h00 à 13h00 du 17 juillet au 21 août. »

Frédéric Folcher précise que la baisse du nombre de forains n'est pas due à un refus d'accorder des droits de place mais à l'austérité générale, certains forains ne sont pas revenus car ils ne gagnent pas assez sur notre marché. D'autres ont d'autres priorités. Il convient toutefois de noter que les forains installés cette année ont globalement réalisé une bonne saison.

Albert Douchy propose de décaler la date d'ouverture de la déchèterie le mercredi pour alléger la circulation sur la place durant le marché.

Alain Jaffard conclut sur l'importance de continuer à chercher des solutions pour améliorer le marché et assurer son maintien malgré les diverses difficultés, car c'est un des éléments importants de la vie du village.

Philippe Thomas aborde son deuxième point. En tant que président de l'association des amis de la cabane de Bonnal, Philippe Thomas est indigné par le fait que l'équipe municipale semble prête à ordonner la démolition de la cabane de Bonnal, du fait de sa vétusté. Il évoque le passé de cette cabane, construite dans le Bougès sans autorisation sur du domaine public et qui est un souvenir des années 70. Alain Jaffard précise que l'équipe municipale s'est interrogée effectivement sur la sécurité des personnes dans ce lieu présentant des signes de vétusté et d'insalubrité. Mais, après analyse, comme il a été précisé dans un compte rendu de conseil municipal, ce problème est réglé et la démolition de cette cabane n'est absolument pas à l'ordre du jour. Par ailleurs et vérification faite, la cabane de Bonnal ne se trouve pas sur le territoire de notre commune mais sur celle de Saint Julien d'Arpaon.

Dernier point de Philippe Thomas, la table de projection de cinéco, devenue sans utilité depuis le passage au numérique. Décision prise de l'évacuer pour créer de la place.

Dossier sur le foncier. : Nous avons recensé près de 15 cas de discordance entre l'usage de terrains et la situation des ces terrains au regard du cadastre et des procédures de classement dans la voirie communale:

- plusieurs cas de voies communales ouvertes à la circulation publique sur des terrains négociés il y a très longtemps mais pour lesquels la régularisation foncière n'a pas eu lieu : Le Merlet, L'Hermet, La destourbe.....
- plusieurs cas de voies sur des terrains communaux mais non classées au tableau de voirie communale : la Barthe, l'Estournal, la Step. Pré Platon Ce classement est important car il intervient dans le calcul des dotations financières à la commune
- des régularisations de propriété sur certains cas particuliers notamment en cas d'échanges foncier

Les décisions pouvant être prises par simple délibération (selon le statut juridique de la voie et en application du code de la Voirie Routière) sont présentées au Conseil de ce jour :

- Délibération favorable prise pour régulariser la situation du bien de Lucile Pantel, rue des jardins,
- Echange avec André Molines de Finiels, d'une bande de terrain en limite de voie communale avec un terrain de dimensions similaires nécessaire à l'instauration du périmètre de protection du captage communal construit sur un de ses terrains.
- Approbation et régularisation de l'échange de terrains, au Mazel, sollicité par Sylvain Desmats
- Cession d'un terrain à Mr Douchy à Grisac.

Pour les autres voies communales, une mission va être confiée à un géomètre pour élaborer les documents d'arpentage lorsque ceux-ci n'existent pas. Les échanges de propriété devront être conduits avec les propriétaires et la procédure de classement engagée.

Empiètement d'une construction de Monsieur Marti à Prat Souteyran sur du communal. M Marti accepte de démolir en partie ce qui gêne la visibilité sur la route. Au vu de la bonne volonté manifestée, le conseil décide de régulariser cette situation en cédant à Monsieur Marti la partie réduite du terrain empiétée, à condition qu'il règle les frais de notaire que cela entraîne.

Rue de la Pompe : Maison Albaric, Grand Rue. Plusieurs citoyens nous ont interpellés, contrariés par le fait que le passage reliant depuis des temps anciens la grand rue au Closelet ait été fermé par M Albaric. Le fait que sur le cadastre napoléonien, ce passage existe constitue une présomption d'appartenance au domaine public. Par ailleurs ce passage appelé « Rue de la Pompe » est inscrit au tableau de la voirie communale. Pour le Conseil Municipal, il n'y a pas de doute que ce passage soit public et que la fermeture constitue une infraction. En conséquence, une mise en demeure par lettre recommandée sera adressée à ce propriétaire lui demandant de retirer les dispositifs de fermeture sous un mois. A défaut les procédures juridiques seront engagées.

Communauté de Commune, représentation de notre commune au conseil. Au vu des nouvelles directives préfectorales, il faut repenser la représentation jusqu'ici égalitaire. Le mode de calcul de base établit la répartition suivante: 6 pour le Pont de Montvert, 4 pour Fraissinet de Lozère, 3 pour St Fréal de Ventalon, 2 pour St Andéol de Clerguemort et 1 pour St Maurice de Ventalon. Toutefois, la loi offre la possibilité d'un accord local qui permet d'amender cette répartition. Le conseil communautaire, réuni les 26 avril et 24 mai dernier a débattu sur le sujet pour proposer une répartition de ces sièges aux communes membres. Lors du débat ont été évoqués, l'historique de la création de la communauté de communes, la mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire, qui arrive à construire des projets équilibrés ainsi que l'entente et l'implication des élus dans les différents projets. Deux scénarios ont été proposés par la Com-Com : 5 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour chaque autre **ou** 4 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, et 3 pour chaque autre commune.

La représentation de chaque commune n'étant pas sans incidence pour les intérêts de la population en cas d'évolution ultérieure des intercommunalités et de leur gouvernance, le conseil se prononce pour la première solution soit : **5 pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour chaque autre**

Bibliothèque municipale. Le Conseil remercie les personnes qui ont effectué des dons. Délibération prise pour la création d'une régie pour gérer les abonnements.

Rue de la Moline : La commune a reçu une lettre des riverains du quartier de la Moline(pétition) demandant la mise en place d'une barrière de protection pour éviter les chutes dans les jardins en contrebas, à la Moline. Cette demande sera prise en considération mais cela nécessite une solution technique tenant compte des nécessités du déneigement et de la poussée de la neige.

Garage communaux. La situation technique ne s'améliore pas et la fissuration se poursuit. La difficulté majeure aujourd'hui est de trouver un Maître d'œuvre ou entreprise acceptant d'intervenir sur cet ouvrage eu égard à la responsabilité qui pourrait être la leur en cas de graves désordres à venir.

Felgerolles, chantier international. 13 jeunes de 9 nationalités différentes se retrouvent avec l'objectif de restaurer le béal de Felgerolles. Le 6 Septembre sera offert un apéritif de bienvenue par la mairie aux jeunes venus travailler sur ce projet suivi par Albert Douchy et aux habitants. Une ombre au tableau : l'association gérant ce type de projet a appris que la dotation régionale est supprimée. Le chantier aura bien lieu cette année mais la reconduite de tels chantiers les prochaines années est compromise.

Projet promenade sur les bords du Tarn. Suite à la réunion publique du mois d'août, il n'y a pas d'opposition de principe de la part des riverains.

Inaugurations à venir. Avec les financeurs (Préfecture, CR,CG,...) prévue le 12 Octobre, pour le Temple, le Pré Platon, la passerelle, le stade, le Sivu.

Samedi 7 Septembre. Réunion aura lieu une réunion avec l'Amac pour faire un point sur le festival.

Camping. Nécessité de repenser certaines dispositions et la qualité de l'accueil. Une étude pourrait être engagée pour définir les dispositions à prendre en termes d'aménagement et de modernisation du Camping. Exemple : faut-il mettre en place une barrière avec un code d'accès permettrait de réguler les entrées et de limiter les intrusions ?

Place de l'Eglise. Début des travaux à l'automne.

Programme de Voirie, les travaux vont débiter sur l'Hermet, Finiels.

Au Villaret, un mur de soutènement de la voie communale présente des signes de fatigue. Sa réfection sera prévue en 2014.

Step, Après réception des travaux, la récupération des données posant problème par réseaux, il est décidé de la réaliser avec un ordinateur portable.

Ecole de l'Estournal , les travaux d'aménagement de la cour sont effectués .

Lit du Rieumalet, poutre béton dégarnie sur un des passages d'égouts. Problème similaire dans le lit du Martinet.

Temple : La pose de deux portes neuves et d'une imposte interviendra dans le courant du mois de septembre .

Accord pour la vente d'un terrain du lotissement de la Barthe, à Mme Pomo (fille d'Armandine).

0h 45, fin de la séance du Conseil Municipal.